

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **4 juillet 2011**

Décision n° **B-2011-2450**

commune (s) : Oullins

objet : Cession, à l'Etat, à titre gratuit, de diverses parcelles situées avenue des Saules

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 27 juin 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 5 juillet 2011

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Bret, Reppelin (pouvoir à M. Bouju), Buna (pouvoir à M. Charles), Charrier (pouvoir à M. Brachet), Daclin, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue, Barge, Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Bernard R.), Gelas, Peytavin, M. Sangalli.

Absents non excusés : MM. Sécheresse, Vesco, Julien-Laferrière, David G., Lebuhotel.

Bureau du 4 juillet 2011**Décision n° B-2011-2450**

commune (s) : Oullins

objet : **Cession, à l'Etat, à titre gratuit, de diverses parcelles situées avenue des Saules**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 juin 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre des régularisations foncières consécutives au projet d'aménagement d'un demi-échangeur avec l'autoroute A7 et d'une voie nouvelle d'accès à la ZAC de La Saulaie à Oullins, la Communauté urbaine de Lyon doit céder à l'Etat diverses parcelles constituant le terrain d'assiette de la bretelle d'accès à l'autoroute A7.

Il s'agit des parcelles cadastrées sous les numéros 116, 125 et 131 de la section AN ainsi que des parcelles cadastrées sous les numéros 224, 270 et 272 de la section AM d'une superficie totale de 2 606 mètres carrés situées avenue des Saules.

Aux termes du projet d'acte, la Communauté urbaine céderait ces parcelles à titre purement gratuit ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve la cession, à l'Etat, à titre gratuit, des parcelles cadastrées sous les numéros 116, 125 et 131 de la section AN ainsi que des parcelles cadastrées sous les numéros 224, 270 et 272 de la section AM d'une superficie totale de 2 606 mètres carrés, situées avenue des Saules à Oullins, dans le cadre des régularisations foncières consécutives au projet d'aménagement d'un demi-échangeur avec l'autoroute A7 et d'une voie nouvelle d'accès à la ZAC de La Saulaie.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - Cette cession, à titre gratuit, fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- produit de la cession : 0 €,

- sortie du bien du patrimoine communautaire pour la valeur historique, soit 55 000 € en dépenses : compte 204 410 - fonction 824 - et en recettes : compte 211 200 - fonction 824 - opération 0420.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 5 juillet 2011.